

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 75

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la dernière phrase de l'alinéa 7, substituer au mot :

« spécifiques »

les mots :

« médicaux, de sécurité ou liés aux déplacements ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne faut pas laisser la loi aussi imprécise, le terme « spécifique » pouvant servir à recouvrir à peu près n'importe quoi. Il ne veut donc rien dire.

Cet amendement propose de limiter cette modulation aux véhicules électriques et aux équipements liés à la santé.